



Poursuite de mon ex employeur

Par **thierryg**, le **26/01/2008 à 11:49**

Bonjour,rrnrJ'aurais besoin d'un conseil suite à une affaire pénale me concernant.rrnrEn effet, je suis informaticien et il y a un an j'ai travaillé comme développeur senior dans un centre industriel d'un grand groupe sur un laboratoire classé confidentiel défense. Le projet en lui même était un projet civile et non militaire, ne mettant pas en cause la sécurité nationale.rrnrJ'ai donc été embauché en août 2006 au sein de cet établissement comme consultant.rrnrLe projet à commencé avec déjà du retard car il aurait du commencé en mars 2006. Du fait de ce retard j'ai effectué une copie du projet car la partie du projet sur laquelle je me devais de travailler était assez similaire à une autre partie déjà développée par l'équipe actuelle. J'ai pu avancer le projet à mon domicile le soir ou le week end...rrnrCependant, mon contrat de travail stipulait que je devais avoir l'accord de la hiérarchie avant de sortir quelque chose.rrnrD'autre part travaillant dans un site classé Confidentiel Défense, mon employeur m'a remis à signersur l'engagement des responsabilités "prise de fonction" sur cette habilitation. Or j'ai travaillé sous cette habilitation dès le mois d'août car seuls les personnes possédant cette dernière pouvait accéder aux locaux mais aussi aux données du projet. Ce engagement de responsabilité accompagné d'un code pénal (article 23 de la clause interministérielle n°1300 sur la protection du secret de défense nationale" ne m'a été remis que le 05 janvier 2007, papier que j'ai remis la semaine suivante après l'avoir signé. Je n'ai donc été mis au courant des responsabilités encourru qu'a partir de ce moment, sachant que le projet s'est terminé fin janvier.rrnrBref, récemment (en janvier 2008), deux policiers de la PJ son venus un lundi matin à la maison pour prérquisitionner chez moi mais aussi pour me mettre en garde à vue. Les faits reprochés étaient les suivants : rnrn - vol de matériel (matériel informatique : des switchs et des cartes d'accès)rn - vol de données (du projet sur lequel je travaillais)rrnrPour le matériel, rien n'a été trouvé à mon domicile : normal.rrnrPour les données il a été saisi mon ordinateur portable sur lequel se trouvait la copie du projet sur lequele je travaillais à l'époque. En effet, comme je le disais, j'ai apporté ces données sur un clef USB de façon à continuer à travailler à la maison. Cela s'est déroulé de septembre à

octobre car fin octobre j'ai été hospitalisé pour une maladie virale. pendant mon absence le projet a été repris par mes collègues dans l'état où je l'avais laissé.

Par **thierryg**, le **26/01/2008** à **12:00**

(suite)
Je n'ai plus retouché à ces données depuis cet hospitalisation et la date des fichiers sur mon ordinateur peu faire foi.
Je pense que mon ex-employeur a fait une faute vis à vis du retard sur la signature du papier sur l'engagement de responsabilité sur l'habilitation confidentiel défense signée en janvier 2007. Je n'aurais pas dû à pouvoir rentrer sur ce site tant que ce papier n'était pas signé, ni même accès aux données. De plus, je ne peux pas être poursuivi vis à vis de cette habilitation tant que je n'avais pas signé cet accord de responsabilité...
Suite la perquisition, j'ai été emmener à l'hôtel de police le plus proche pour y être entendu sur l'affaire. Je n'ai pas avoué et juste dit ce qui s'était passé. A la suite de la signature du Procès verbal, le procureur a décidé de stopper ma garde à vue et de me remettre en liberté.
Pour finir, j'aurais voulu savoir ce que j'encoure comme sentence ?
Mon ex-employeur peut-il me poursuivre pour faute ou négligence même si dans ce cas j'ai été licencié (pas pour cette même raison) ?
Quelle (mal)chance pour que je fasse de la prison ? Si c'est de l'ordre de l'envisageable, pour combien de temps ?
Merci d'avance de toutes vos réponses.